

s'il a réellement dépeuplé des fourrures ce pauvre et malheureux Métis, il a commis une mauvaise action qui doit ternir à jamais sa réputation. Si le général Middleton n'est pas coupable, s'il est accusé à faux, le gouvernement lui doit de faire ressortir son innocence au moyen d'une enquête. C'est lui faire une grave injure que de permettre que sa réputation reste ainsi à jamais flétrie. C'est son devoir, comme commandant des troupes de ce pays, de demander une enquête ; c'est le devoir du gouvernement de la lui accorder, afin de démontrer son innocence ; c'est le devoir du gouvernement de faire faire cette enquête, afin d'enlever à cet officier les insignes de la haute dignité dont il est revêtu, s'il est coupable.

Cependant, que le général Middleton ait pris ces fourrures, ou ne les ait pas prises, cela m'importe peu ; Bremner en a été dépeuplé et les officiers militaires en s'emparant de ces fourrures pour leur usage personnel, ont commis au nom du gouvernement un acte de véritable spoliation. Si le gouvernement refuse de nous accorder le comité que nous demandons, il se rend complice de leur crime.

En justice pour toutes les personnes intéressées, en justice pour le gouvernement lui-même, en justice pour M. Bremner et les autres Métis, le gouvernement ne saurait sans faillir à son devoir refuser l'enquête que demande cette motion. On dira, peut-être, avec un semblant de raison, que cette affaire aurait dû être soulevée par l'honorable député de Saskatchewan (M. Macdowall). A ma connaissance, il y a quatre longues années que cet honorable député siège dans cette chambre ; or, si je me souviens bien, cette question n'a pas été soulevée par lui, mais par d'autres députés.

En sa qualité de représentant de cette division, ayant charge des intérêts des habitants de cette région, c'était son devoir d'appeler l'attention de la chambre sur cette affaire, et j'aurais été heureux, s'il l'avait fait. Mais trois ou quatre années se sont écoulées, et l'honorable député n'a rien fait pour faire parvenir à la connaissance de la chambre les griefs de ses commettants. Peut-être a-t-il fait des démarches en secret, je n'en sais rien. Il y a des voies souterraines au moyen desquelles les partisans du gouvernement communiquent avec ce dernier ; peut-être a-t-il fait des démarches de ce côté ; cependant, je ne découvre rien qui me permette de juger de ses travaux. Je lui demande ce soir d'élever la voix en faveur de cette partie de ces mandataires, les plus pauvres, ceux qui ont le plus besoin en ce moment de ses conseils et du concours de son influence ; je lui demande de me venir en aide et d'employer sa grande influence auprès du gouvernement, afin d'obtenir l'enquête que nous demandons au sujet des réclamations de ces pauvres Métis. Ils s'adressent aux sentiments de justice qui doivent animer les membres de cette chambre, ils demandent une enquête, et moi-même, en demandant cette enquête, je sens que je prends les intérêts de ceux qui sont accusés d'avoir dépeuplé de leurs fourrures ces malheureux habitants. Les personnes accusées ont intérêt à ce que cette enquête ait lieu, et il me semble que nous manquerions aux devoirs que nous impose notre qualité de membres de cette chambre, en refusant le comité qui est demandé. L'enquête que fera ce comité nous dira si ces Métis ont droit à une compensation et, en outre, établira l'innocence ou la culpabilité du général Middleton.

M. MACDOWALL : Mis au défi par l'honorable député de Lambton-ouest (M. Lister), j'ai eu de la peine à ne pas me lever de mon siège avant la fin de son discours. J'ai toujours veillé aux intérêts de mes mandataires et je le défie, lui et n'importe quel autre député, de citer une occasion dans laquelle ces intérêts aient été négligés, qu'il se soit agi des intérêts généraux du district, ou de ceux de n'importe quelle personne du district que je représente, si pauvre qu'elle fût. Je ne trouve pas à redire à la manière dont l'honorable député a appelé l'attention de la chambre sur cette affaire. Il possédait sans doute des renseignements qui l'ont porté à faire ce que toute autre personne, par un sentiment d'humanité facile à comprendre, eût fait à sa place ; loin de moi, par conséquent, la pensée de le condamner. C'est le devoir de tous les membres de cette chambre, s'ils ont souci des intérêts de leur pays, d'élever la voix en faveur du pauvre et de l'opprimé, même s'il s'agit de personnes domiciliées en dehors de leur comté. Mais l'honorable député a été mal informé et induit en erreur sur quelques points. Il fait appel à la sympathie des députés français de cette chambre, en disant que ces Métis sont des Métis français qui habitent à quelques milles de Battleford. Je crois devoir lui faire observer qu'il se trompe sur ce point. Cet établissement porte le nom de Bresaylor du nom de trois familles de Métis écossais par qui il a été fondé. Ce sont des familles Bremner, Sayer et Taylor ; en mêlant les trois noms, ils ont fait Bresaylor. C'étaient des Métis écossais, et possédant du sang de leurs ancêtres écossais, je crois que la chambre pensera comme moi, qu'ils n'ont point dû manquer de courage et que nulle influence n'aura pu les abattre. J'ai la plus grande sympathie pour ces Métis et pour tous les Métis du Nord-Ouest, parce que j'ai appris à connaître d'une manière toute particulière combien ils sont dignes d'intérêt. J'ai constaté moi-même qu'ils ont été les premiers habitants du Nord-Ouest, que, jusqu'à la prise de possession par les blancs de ces vastes territoires, ils en ont été les seigneurs et maîtres. Je sais qu'ils ont été trois dans ces solitudes, que jamais les Sauvages n'osaient se mesurer avec eux, que ces Métis ont toujours été les braves des braves dans ces vastes contrées. Autrefois, quand le gibier abondait et qu'ils pouvaient se livrer à loisir à la chasse, dont leurs ancêtres leur avaient appris les secrets, ils étaient sans peine les princes de ces contrées ; mais depuis que la civilisation a pénétré jusqu'à eux, avec les habitudes des hommes civilisés, ils ne vivent qu'avec peine. Je les ai vu autrefois, quand ils étaient encore des hommes indépendants et fiers ; aujourd'hui ils luttent avec peine contre les envahissements de la civilisation.

Je le répète donc, je possède tout ce qu'il faut pour avoir la plus grande sympathie pour ce malheureux peuple. J'ai écouté le discours de l'honorable député (M. Lister) et j'ai remarqué qu'il semble être tout entier dirigé contre un homme pour qui j'ai le plus profond respect, le général Middleton, et contre M. Hayter Reed, qui est, je le crois, un excellent serviteur du gouvernement. Je crois que je mériterais condamnation de ne pas défendre l'honnêteté et l'honneur de ces deux hommes, autant que si je restais indifférent aux intérêts de mes mandataires. L'honorable député dit que M. Hayter Reed a pris des fourrures dans l'établissement de Bresaylor, ou de M. Bremner. Je crois qu'il aurait du mal à prouver que des